

Compte rendu du conseil municipal

du jeudi 10 septembre 2020

Le jeudi 10 septembre 2020 à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle des fêtes de Mauroux.

Etaient présentes : Mesdames Da Costa, Defferrard, Héquet et Rosier.

Etaient présents : Messieurs Anselmi, Calvet, Kodden, Lecourt, Pernot, R'Ghigha, Soulié et Xuereb.

Excusés : Marion DIAS, Catherine MAISONNEUVE et Thierry FOUASSIN (pouvoir à JM Xuereb)

En présence de Mme Moz, secrétaire.

En introduction, le Maire rappelle le point 6 de la charte de l'élu qui prévoit que l'élu local participe avec assiduité aux réunions.

A l'ordre du jour :

1. Approbation du projet de compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2020 :

Approuvé à l'unanimité

2. Election des conseillers municipaux aux commissions communautaires :

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les candidats qui se sont présentés.

Désignation	Vice président	Décision conseil municipal
Rénovation énergétique	F Sigaud	Antonie Kodden
GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et inondations)		
Affaires sociales	F Sigaud	Laure Da Costa Karine Defferrard
Développement économique, du numérique et des zones d'activité	G. Alazard	Thierry Fouassin Frédéric Pernot
Aménagement, autorisation du droit des sols, urbanisme	JM Oustry	Emmanuel Lecourt
Tourisme et communication	JP Allaux	Antonie Kodden
Culture	J Bajot	Laure Da Costa
Patrimoine communautaire	S Guerin	
Voirie, réseaux divers	J Mourgues	Michel Calvet Jean-Pierre Soulié
Gestion des déchets et assainissement	JJ Maures	
Enfance, jeunesse et petite enfance	J Belmonte	Nadège Rosier Karine Defferrard

3. Décision modificative :

Une nouvelle association (POST LABORO) vient de se créer sur la commune. Son objectif est d'organiser des rencontres intergénérationnelles dans une ambiance musicale . Cette association a exprimé une demande de subvention auprès de la mairie pour acheter du matériel. La première soirée aura lieu le 25 septembre.

Le maire propose une attribution de 225 € au titre de l'année 2020. Cette somme sera prise sur les dépenses imprévues.

Approuvé à l'unanimité

4. Questions diverses :

Projets énergie renouvelable :

La commune de Lacapelle Cabanac s'est engagée dans un projet citoyen à échelle humaine de production d'énergie solaire ; ce projet pourrait intéresser les maurouxiens. Il s'agit d'étudier la possibilité de produire de l'électricité avec des panneaux solaires sur des toits (publics ou privés) ou des terrains (environ 5000 m²). Ce projet est citoyen car ce sont les habitants qui s'approprient la production d'énergie par la prise de parts sociales.

Le conseil municipal est intéressé de se lancer dans la démarche. La première phase est l'organisation d'une réunion publique pour informer les maurouxiens afin que ces derniers donnent leur avis sur ce projet.

Le projet de canopée photovoltaïque est toujours en cours d'étude ; la commune attend la présentation du projet.

Ces deux projets sont compatibles.

Réflexion investissements 2021 :

Il s'agit de réfléchir aux investissements pouvant être décidés en 2021 avant fin octobre.
La population sera consultée en novembre.

Site internet

La mise à jour du site est faite .

RGPD :

Le Règlement Général pour la Protection des Données nous impose une organisation rigoureuse pour renforcer la protection des données informatiques et support papier.

Un référent RPDP doit être désigné dans chaque commune pour organiser et chapoter la mise en place des protections.

Un délégué à la protection des données doit être désigné pour être l'interlocuteur de la CNIL. Ce délégué ne doit pas être un élu .

Il peut être fait appel au centre de gestion pour organiser l'application de ce règlement.
(coût 465€ X3 + 350 € de frais d'inscription). Ce sujet sera débattu après réflexion et au plus tard lors de l'élaboration du budget 2021.

Fibre optique :

Les travaux de pose des câbles devrait débuter sur la commune prochainement. Les câbles seront posés sur les supports existant. Les réseaux seront enterrés à hauteur de l'église de Cabanac et sur la route de Masquières entre le stade et le lotissement de la Boulbène.

Fin de la séance : 22h00